**Terme de référence :**

**Recrutement de deux consultants(es) nationaux(les) : Expert en gouvernance et environnement & Expert en économie et en développement humain inclusifs dans le cadre de l’évaluation du Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (Djibouti, 2023).**

**Purpose of Activity/Assignement :**

Le Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (PNUAD) vise à promouvoir la cohérence et l‘efficacité du soutien des Fonds, Agences, Programmes et Entités du Système des Nations Unies (SNU) aux efforts de développement durable de la République de Djibouti. Cette dernière présente des avantages économiques majeurs, principalement en raison de sa situation géostratégique et de sa population jeune.

Plaque tournante du trafic maritime et du commerce mondial, situé à proximité de routes maritimes les plus fréquentées du monde, le pays est un centre de ravitaillement et de transbordement clé. Ainsi, Djibouti a enregistré depuis 2011 une croissance économique soutenue de 4,5 % à 6,5 %. En 2021, à la sortie de la pandémie de la COVID-19, Djibouti enregistre un taux de croissance économique de 4,3 % selon un rapport de la Banque Mondiale[[1]](#footnote-1), ainsi qu’un indice de développement humain de 0,524 selon un rapport du PNUD en 2019. Le Plan cadre a mentionné les sécheresses récurrentes ainsi que les menaces sécuritaires sous-régionales comme des événements émergents pouvant interférer dans l'atteinte des objectifs de développement économiques.

Sur le plan politique Djibouti est caractérisé par une situation politique et sécuritaire stable dans une région troublée. A la suite des élections législatives de février 2023, l’attente d’un hypothétique remaniement ministériel met le pays en situation de ralentie ou très peu d’engagement et donc des décisions sont prises ayant un impact sur la mise en œuvre des programmes de développement. Selon les dernières statistiques, le pays qui fait face à l’instabilité de ses voisins compte plus de 30 000 refugies présents sur son territoire et plus de 172,000 migrants qui ont traversé le pays pour se rendre dans la péninsule arabique ou en revenir en 2022.

En matière de Gouvernance, en dépit d’une forte volonté gouvernementale exprimée à travers la création des collectivités locales (Conseils régionaux et communaux), la gestion de la vie socio-économique et politique du pays reste centralisée.

Il a été constaté que Djibouti, a encore d’énormes progrès à faire dans la redistribution de la richesse et dans l’accès à certains services de bases en faveur de la population. Mais déterminé à amener des réponses aux problématiques émergentes, le gouvernement djiboutien s’est engagé avec le SNU à améliorer sa politique sociale.

Le gouvernement de Djibouti a exprimé ses priorités nationales dans la Stratégie de Croissance Accélérée et la Promotion de l’Emploi (SCAPE) couvrant la période de 2015 à 2019. De ce fait, le Système des Nations Unies à Djibouti (SNU) soutient le gouvernement djiboutien à atteindre ses objectifs à travers le PNUAD. En 2020, le gouvernement a développé un nouveau Plan National de Développement (PND) allant jusqu’en 2024, aligné aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et s’inscrivant dans la Vision Djibouti 2035.

Initialement le cycle de le PNUAD couvrait la période allant de 2018 à 2022. Dans le souci de s’aligner aux priorités nationales, il a bénéficié d’une extension de deux années allant ainsi jusqu’en 2024. Par ailleurs, l’évaluation de ce PNUAD qui devait avoir lieu en 2021 a été reportée pour l’année 2023. Le Système des Nations Unies apporte à travers le PNUAD un appui technique et financier ciblant quatre domaines stratégiques pour Djibouti, à (savoir : (i) croissance économique inclusive et durale et réduction de la pauvreté, (ii) renforcement de services sociaux et développement humain inclusif, (iii) renforcement de l’environnement et des institutions de bonne gouvernance, (iv) renforcement de la résilience et promotion du développement régional équitable*.*

Le rapport National Volontaire (VNR) présenté par le pays en 2022 stipule que le processus de domestication et de priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) a permis d’identifier et de prioriser 55 cibles parmi les 107 cibles opérationnelles, 27 cibles de mise en œuvre et de l’objectif du partenariat mondial (82 cibles au total). Pour les 55 cibles opérationnelles priorisées, les travaux de cartographie ont permis de prioriser 140 indicateurs dont 83 indicateurs présentent une valeur de référence. Cet exercice a mis en avant le problème crucial des données. En effet, sur les 83 indicateurs, 51 proviennent des sources administratives, 22 des données d’enquêtes auprès des ménages et 10 proviennent des estimations au niveau international. Les enquêtes les plus récentes datent de quelques années déjà et les sources administratives ne sont pas toujours mises à jour. Par ailleurs l’Analyse Commune de Pays (CCA) effectuée en 2021 fait ressortir les défis transversaux les plus pressants suivants :

1. L’accès à l’éducation inclusive, de qualité et son adéquation avec le marché du travail
2. La création d’emplois décents, notamment pour les femmes et les jeunes
3. L’adaptation aux changements climatiques et la gestion de l’accroissement des risques

sur la population agro-pastorale

1. Les inégalités territoriales, notamment socio-économiques
2. La capacité institutionnelle pour assurer la transparence, la redevabilité et la protection

des personnes vulnérables

1. L’accès aux services de santé de qualité.

De plus durant la mise en œuvre du PNUAD plusieurs dispositions législatives visant à renforcer la protection des personnes vulnérables ont été adoptées, notamment la loi relative aux congés de maternité de 6 mois, appliquée au niveau du secteur publique pour l’instant, ainsi que la loi sur l’intégration des réfugiés dans le système national de prise en charge sociale. Un dispositif institutionnel de gouvernance a été mis en place pour le suivi et la mise en œuvre du PNUAD . Il s’agit d’un Comité de Pilotage conjoint (Nations Unies, Gouvernement, Société civile et Secteur privé) et de quatre Groupes de Résultats, ainsi qu’un dispositif de gouvernance interne composé de l’Équipe de Pays (UNCT) et appuyé par des groupes de travail inter-agences qui sont depuis quelques années peu actifs.

Le PNUAD est rendu opérationnel par le biais de plans de travail conjoints, élaborés par les groupes de résultats pour chacun des résultats attendus, dont ils assurent également le suivi. Dès 2018, le SNU pour le Développement s’est engagé dans un processus de réforme dont l’ambition est la mise en place d’un système plus intégré, opérationnel, avec des responsabilités mieux définies ainsi que des capacités, compétences et ressources mieux alignées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à l’horizon 2030.

**Scope of Work :**

Le PNUAD constitue une réponse commune du SNU aux problèmes de développement identifiés à travers l’analyse effectuée dans le cadre du Bilan Commun de Pays (CCA) en septembre 2016. Il constitue également le cadre de planification des activités de développement du SNU, qui est basé sur le concept d’interopérabilité des ODD, la vision de l’ONU qui inclue le plaidoyer pour les exclus et les vulnérables, ainsi que l’engagement à travailler avec les partenaires nationaux dans le domaine de l’avancement des droits de l’homme notamment le Gouvernement afin qu’il puisse s’acquitter de ses devoirs de respect, promotion et protection de ces droits en tant que détenteur d’obligations principales. Le Plan s’aligne sur les priorités nationales de développement dont la SCAPE/2015-2019 et les ODD. Il constitue une réponse conjointe du Gouvernement djiboutien et du Système des Nations Unies en faveur de l’amélioration des conditions de vie de la population en général et des groupes les plus vulnérables en particulier en tant que détenteurs de droits.

A la lumière des défis ressortis du Bilan Commun de Pays, les résultats définis dans le cadre de la contribution du SNU à la vision du Gouvernement de Djibouti adressent de manière transversale la promotion du genre et, particulièrement, la prise en compte des femmes et des filles comme actrices de développement à tous les niveaux, suivant la direction définie par la Politique Nationale de Genre (2011-2021). Également, les interventions intègrent la durabilité environnementale, la résilience et le lien entre les actions d’urgence et celles du développement. Le renforcement des capacités des institutions nationales et régionales assure une mise en œuvre efficiente du processus de développement inclusif et qui s’inscrit dans le long terme.

Au moment de l’élaboration du PNUAD 2018-2022 une théorie de changement explicite avec les différents résultats intermédiaires n’a pas été élaboré mais un cadre de résultats avec 8 effets, répartis entre les quatre priorités stratégiques attendues au terme du PNUAD en 2022 a été défini et repris dans le tableau ci-dessous :

Le PNUAD 2018-2022 se fonde sur les hypothèses que les responsabilités du SNU, en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d’interventions sont prescrites dans les politiques et procédures en vigueur basées sur les clauses des accords de partenariat entérinés entre le Gouvernement de Djibouti et les Agences du SNU. La formulation du PNUAD a été guidée par les principes généraux des Objectifs de Développement Durable de 2030 et l’alignement aux priorités nationales de la Vision 2035 et la Stratégie accélérée pour la croissance et la promotion de l'emploi « SCAPE » 2015-2019, le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe constituent aussi des références sur lesquelles le SNU s’appuie pour contribuer efficacement au développement durable du pays.

Durant la phase d’implémentation du PNUAD plusieurs crises ont été déclenchées notamment les inondations, conséquence des changements climatiques dans la région. Le PNUAD étant élaboré sur la base d’intégration du volet humanitaire dans le développement, il n’y a pas eu de changements relatifs au cadre de résultats consécutivement à ces crises. Cependant la pandémie du COVID-19 bien que n’ayant pas changé la structure de résultats du PNUAD a nécessité l’élaboration des indicateurs spécifiques qui ont été intégrés dans UNINFO

En 2022, le PNUAD a bénéficié d’une extension de deux années notamment pour être aligné sur le plan national de développement et les ODD. Cette extension a constitué une opportunité de révision de ses effets avec une légère révision de formulation tout en conservant leurs nombres et leurs substances.

**Justification :**

Conformément au cadre de suivi et d’évaluation mais aussi en tenant compte du prochain cycle de programmation prévu pour 2025, l’UNCT a décidé de lancer l’exercice d’évaluation finale indépendante du PNUAD 2018-2024. Sous l’autorité du Coordinateur Résident, l’UNCT Djibouti est chargée de l’implémentation, du suivi-évaluation du PNUAD en partenariat avec les autorités nationales. L’évaluation finale indépendante se justifie par la nécessité de rendre compte des résultats atteints par la mise en œuvre du PNUAD un an avant la fin du cycle mais également pour formuler des recommandations pour la préparation du cycle suivant. Dans un temps imparti contraint, la synergie des groupes de travail et des partenaires impliqués dans le processus d’évaluation sera essentielle afin de garantir le respect des délais aux différentes étapes.

L’évaluation finale permettra de tirer des leçons apprises pour l’élaboration et la mise en œuvre du prochain Cadre de Coopération pour le Développement Durable des Nations Unies (UNSDCF) qui sera élaboré en 2024. L’évaluation finale indépendante sera fondée sur les principes et les approches du SNU, à savoir : les droits humains, ne laisser personne de côté, l’égalité de genre, l’autonomisation des femmes, la durabilité, la résilience et la redevabilité. L’indépendance, la transparence, l’impartialité et l’utilité constitueront le fil conducteur de l’évaluation.

**Objectifs et portée de l’évaluation :**

Cet exercice a pour but de fournir une évaluation indépendante du PNUAD au regard des critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence, transparence, mesurabilité et coordination.

L’évaluation du PNUAD a deux objectifs principaux :

I. Promouvoir un meilleur apprentissage et une amélioration opérationnelle. L’évaluation fournira des informations importantes pour renforcer la programmation et les résultats au niveau national, en informant spécifiquement la planification et la prise de décision pour le prochain cycle de programme du Cadre de Coopération (CC), et pour améliorer la coordination des Nations Unies au niveau national. L’équipe de pays des Nations Unies, le gouvernement hôte et les autres parties prenantes du PNUAD peuvent tirer des enseignements du processus de documentation des bonnes pratiques et des enseignements tirés, qui peuvent ensuite être partagés avec le BCAD et utilisés au profit d’autres pays.

**II.** Soutenir une plus grande redevabilité de l’équipe de pays des Nations Unies envers les parties prenantes du PNUAD. En fournissant objectivement des preuves des résultats obtenus du PNUAD et en évaluant l’efficacité des stratégies et des interventions utilisées, l’évaluation permettra aux différentes parties prenantes du processus du PNUAD, y compris les homologues nationaux et les donateurs, de tenir l’équipe de pays des Nations Unies et les autres parties responsables pour remplir leur rôle et leurs engagements

 **Les objectifs de l'évaluation sont :**

1. Évaluer la contribution du PNUAD aux résultats du développement national grâce à des constats fondés sur des preuves en utilisant des critères d’évaluation (redevabilité).
2. Recenser les facteurs qui ont affecté l’effectivité du PNUAD ; répondre à la question de savoir pourquoi la performance est ce qu’elle est ; et expliquer les facteurs favorables et les goulots d’étranglement (leçons apprises).
3. Tirer des conclusions concernant la contribution des Nations Unies au plan national de développement.
4. Fournir des recommandations concrètes pour améliorer la contribution du PNUAD, en particulier pour l’incorporation dans le nouveau cycle du CC. Ces recommandations doivent être logiquement liées aux conclusions et constatations de l’évaluation et doivent s’appuyer sur les enseignements tirés de l’évaluation.

**Portée de l’évaluation :**

* + La portée programmatique : L’évaluation portera sur les réalisations et résultats du PNUAD (2018-2024) à travers une approche analytique. L'évaluation portera non seulement sur les réalisations, mais aussi sur les processus de conception, de mise en œuvre et de coordination tout en tenant compte de l’influence que peuvent avoir les contextes socio-économiques et politique du pays sur le PNUAD. L’évaluation du PNUAD accordera une attention particulière à la prise en compte dans la planification et la mise en œuvre de l’approche genre, des droits humains et de ne laisser personne de côté, en mettant l’accent particulièrement sur les enfants (filles et garçons), les femmes et les personnes à besoin spécifique.
	+ Couverture géographique de l’évaluation : Les interventions du PNUAD couvrent l’ensemble du territoire du pays, bien que les principaux partenaires soient en majorité basés au niveau central à Djibouti ville. L’évaluation pourrait sélectionner des zones d’intervention où des interventions programmatiques majeures ont été mise en œuvre.
	+ Période évaluée : La période étudiée dans le cadre de cette évaluation correspond à la période de conception et de mise en œuvre du PNUAD, à savoir de janvier 2018 à décembre 2022. La mise en œuvre du PNUAD continuera en principe jusqu’à la fin du cycle en décembre 2024.
	+ Les principaux utilisateurs des résultats de l’évaluation sont l’Equipe-pays des Nations Unies de Djibouti et le gouvernement de Djibouti afin d’élaborer le prochain cadre de coopération des Nations Unies avec le pays. Les résultats de l’évaluation seront aussi utilisés par les partenaires au développement et les partenaires de la société civile.

**Critères et questions de l’évaluation :**

L’analyse programmatique sera conduite sous les critères des directives des évaluation des cadres de coopération 2022, à savoir : (i) pertinence et adaptabilité, (ii) efficacité ; (iii) cohérence ; (iv) efficience ; (v) coordination et (vi) durabilité. L’analyse de l’égalité entre les sexes et les droits humains sera faite de manière transversale dans l’ensemble des critères retenus, conformément à la guidance de l’UNEG sur l’intégration des droits humains et de l'égalité des sexes dans les évaluations. Les questions de l'évaluation permettent d’orienter les évaluateurs dans le développement de la matrice de l’évaluation, de guider l'analyse et de définir la méthodologie que l'évaluation doit suivre. Les questions de l’évaluation proposées dans les présents Termes de Référence seront finalisées par l’équipe d’évaluation en concertation avec l’équipe technique pays de gestion de l’évaluation. Les questions finales seront détaillées davantage par l’équipe de l’évaluation dans le cadre de la matrice d’évaluation faisant partie du rapport de démarrage (1erlivrable de l’évaluation).

**Les critères et les questions de l’évaluation retenus sont les suivants :**

**Pertinence et adaptabilité** :

* Dans quelle mesure les objectifs du PNUAD sont-ils alignés et cohérents avec les besoins, les priorités et les politiques du gouvernement (y compris l’alignement sur les objectifs et cibles de développement national, les plans, stratégies et cadres nationaux).
* Dans quelle mesure la mise en œuvre du PNUAD (plan de travail conjoint et programmes des agences) s’est-elle adaptée aux problèmes émergents rencontrés par le pays au cours de la mise en œuvre ?

**Efficacité :**

* Le cadre de coopération a-t-il atteint ses objectifs ? le cadre de coopération fait-il les choses comme il faut ?
* Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il contribué à la promotion de l’égalité des genres et de l’autonomisation des femmes ?
* Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il contribué à renforcer les capacités nationales et locales et à assurer des gains à long terme ? À quels changements, en termes de capacités, de connaissances des individus ou des institutions du pays, le soutien du système des Nations Unies a-t-il contribué, le cas échéant ?
* Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il été efficace pour obtenir les résultats décrits dans le cadre de résultats ? Quels ont été les avantages pour les personnes et les institutions ciblées par les interventions, y compris la population la plus vulnérable, défavorisée et marginalisée ?

**Efficience :**

* Dans quelle mesure la partie nationale et le système des Nations Unies ont-ils coordonné avec succès la mise en œuvre des plans de travail conjoints et des programmes spécifiques des agences des Nations Unies pour maximiser l’efficacité, la couverture, atteindre les plus vulnérables (handicapés, femmes, jeunes, etc.) tout en réduisant les chevauchements ?
* Le PNUAD était-il soutenu par un cadre de financement intégré et par des instruments de financement adéquats ? Quelles étaient les lacunes, le cas échéant ? Les ressources ont-elles été allouées efficacement ?

**Coordination :**

* Dans quelle mesure le bureau du CR a-t-il assuré une coordination équitable avec les autres agences des Nations Unies du pays, notamment en cas de chevauchements potentiels, tout en maintenant la cohérence des mandats des agences ? Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il favorisé la coordination interne, par la promotion de synergies et d’interconnexions entre ses interventions ?
* Dans quelle mesure les différentes agences des Nations Unies ont-elles contribué au fonctionnement et à la consolidation des mécanismes de coordination des équipes de pays des Nations Unies en n’oubliant pas l’esprit de la réforme des Nations Unies et en y adhérant ?
* Dans quelle mesure la partie nationale et le système des Nations Unies ont-ils coordonné avec succès la mise en œuvre des plans de travail conjoints et des programmes spécifiques des agences des Nations Unies pour maximiser l’efficacité, la couverture, atteindre les plus vulnérables (handicapés, femmes, jeunes, etc.) tout en réduisant les chevauchements ?

**Cohérence du soutien du SNU :**

* Dans quelle mesure le PNUAD a-t-il renforcé la cohérence du soutien des membres de l’équipe de pays des Nations Unies et recherché des partenariats (avec la société civile/le secteur privé/le gouvernement local/le parlement/les institutions nationales des droits de l’homme/les partenaires internationaux de développement) pour améliorer la réalisation des résultats ?
* Dans quelle mesure le système des Nations Unies a-t-il promu ou soutenu des politiques cohérentes entre elles et entre les secteurs, compte tenu de la nature multisectorielle du développement social et économique ?

**Durabilité :**

* + Quels mécanismes, le cas échéant, le PNUAD a-t-il mis en place pour assurer la durabilité sociopolitique, institutionnelle, financière et environnementale ?
	+ Quelle est la probabilité que les progrès vers les ODD soient soutenus par les partenaires nationaux et les parties prenantes au fil du temps ?

**Méthodologie et contrôle qualité :**

L’évaluation utilisera une combinaison d’examens de documents, d’analyses d’autres données secondaires quantitatives, d’entretiens individuels avec des informateurs clés, et de groupes de discussion ou d’autres types de discussions de groupe pour collecter des données. L’équipe d’évaluation élaborera la méthodologie d’évaluation conformément à l’approche d’évaluation et aux outils de conception pour collecter des données et des informations appropriées en tant que réponses solides et fondées sur des preuves pour répondre aux questions générales de l’évaluation. La conception méthodologique comprendra : un cadre analytique ; une stratégie de collecte et d’analyse des données ; des outils spécialement conçus ; une matrice d’évaluation ; et un plan de travail détaillé.

**Approche d’échantillonnage** :

Une approche d’échantillonnage raisonné servira à sélectionner les programmes (plans de travail conjoints, programmes conjoints, plans stratégiques des agences des Nations Unies, etc.) qui seront couverts dans le cadre de l’évaluation du PNUAD. Les programmes sélectionnés doivent avoir un niveau suffisant d’intention de transformation (profondeur, ampleur et taille) et de maturité. L’approche d’échantillonnage raisonné servira également à cibler des groupes et des parties prenantes à consulter. Il est prévu que la liste des groupes cibles assurera une représentation adéquate des bénéficiaires, y compris les organisations de la société civile en mettant l’accent sur les groupes vulnérables, par exemple les personnes vivant avec un handicap, et d’autres groupes marginalisés. La sélection sera éclairée par l’analyse du portefeuille et la cartographie des parties prenantes entreprises au cours de la phase de démarrage de l’évaluation. Cette analyse fournira des informations sur les initiatives et les partenaires pertinents devant faire partie de l’évaluation (y compris ceux qui n’ont peut-être pas établi de partenariat avec l’équipe de pays des Nations Unies, mais qui jouent un rôle clé dans les résultats auxquels contribue le PNUAD). L’équipe d’évaluation doit clairement décrire les critères et la procédure de sélection de l’échantillon, et identifier tout biais et limitation potentielle, y compris les étapes à suivre pour remédier à ces limitations. La technique d’échantillonnage doit garantir que les échantillons sélectionnés reflètent de manière adéquate la diversité des parties prenantes de l’intervention et accorder une attention particulière à l’inclusion, à la participation et à la non-discrimination des parties prenantes les plus vulnérables. Cette procédure renforcera la crédibilité et l’adéquation technique des informations recueillies.

**Collecte de données :**

L’évaluation utilisera des approches quantitatives et qualitatives, y compris une analyse documentaire, des rapports de progrès, des rapports d’évaluation des agences, des statistiques aux niveaux national et local, des données d’enquête, des entretiens semi-structurés, une observation directe, des groupes de discussion et des ateliers.

**Assurance qualité :**

Les données collectées doivent être soumises à une assurance qualité rigoureuse aux fins de validation, en utilisant une variété d’outils, y compris la triangulation des sources d’information et l’échange permanent avec les entités de mise en œuvre du PNUAD au niveau du bureau de pays.

**Matrice d’évaluation :**

L’équipe d’évaluation utilisera le modèle de matrice d’évaluation fourni par le gestionnaire de l’évaluation pour structurer et consolider systématiquement les données collectées pour chacune des questions d’évaluation. Cette matrice leur permettra, entre autres, d’identifier les données manquantes et de combler ainsi ces lacunes avant la fin de la collecte. Cette matrice permettra également de garantir la validité des données collectées.

**Participation et inclusion :**

Cette évaluation doit être menée selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires et de parties prenantes. L’équipe d’évaluation effectuera une cartographie des parties prenantes afin d’identifier les partenaires directs et indirects du PNUAD, ciblant spécifiquement les organisations des Nations Unies et les représentants du gouvernement national. La cartographie des parties prenantes peut inclure des organisations de la société civile, le secteur privé, d’autres organismes de coopération multilatérale et bilatérale et, surtout, les bénéficiaires du programme.

**Analyse de contribution (basée sur la « théorie du changement ») :**

L’équipe d’évaluation organisera une réunion sur la théorie du changement avec les groupes de résultats pour discuter des changements programmatiques qui auraient pu se produire dans la chaîne de résultats du programme pendant la mise en œuvre en réponse aux défis et besoins émergents. Ces réunions seront dirigées par l’équipe d’évaluation et organisées par le gestionnaire de l’évaluation. A la fin de cette réunion une théorie de changement reconstruit sera soumise à l’équipe UNCT.

**Considérations éthiques :**

Les évaluateurs doivent respecter les principes et directives éthiques pour la conduite des évaluations notamment les questions relatives au consentement éclairé des participants, à la protection de la sécurité et de l’identité des personnes, a la protection et conservation des données.

**Gouvernance et gestion de l’évaluation :**

L’Equipe pays des Nations Unies a mis en place les organes de gouvernance de l’évaluation qui comprennent : une agence gestionnaire de l’évaluation, en l’occurrence UNICEF, un comité de pilotage comprenant un membre du gouvernement, et une équipe technique composée du groupe Suivi-Evaluation élargi aux personnes ressources désignées par les agences des Nations Unies. L'équipe technique fournira un soutien technique quotidien au gestionnaire de l’évaluation pour la planification et la mise en œuvre de l'évaluation et aussi assurera un examen technique approfondi de tous les éléments livrables de l'évaluation. Le comité de pilotage de l'évaluation est responsable de fournir une orientation stratégique et de superviser le processus d'évaluation dans son ensemble ; il facilite aussi l’accès aux évaluateurs aux sources d’information (données, documents ou personnes ressources). Le gestionnaire de l’évaluation, en collaboration avec UNDCO, dirige l'identification des candidats potentiels pour mener l'évaluation.

**Commanditaire de l’évaluation :**

Le Coordinateur Résident avec l’Equipe-pays des Nations Unies de Djibouti.

Le Coordonnateur Résident/Bureau du coordonnateur résident :

1. Commande l’évaluation du PNUAD en coordination avec l’Equipe-pays des Nations Unies.
2. Désigne le gestionnaire de l’évaluation en coordination avec l’équipe de pays des Nations Unies.
3. Soutient la création d’un comité de pilotage de l’évaluation.
4. Publie largement l’appel à évaluateurs externes.
5. Aide le gestionnaire de l’évaluation à compiler une liste préliminaire d’informations et de documents de base, une liste de toutes les interventions mises en œuvre pendant la période d’évaluation et la cartographie des parties prenantes.
6. Participe à la procédure de consultation sur l’évaluation.
7. Fournit des commentaires sur les principaux produits de l’évaluation.

**Gestionnaire de l’évaluation :**

Le gestionnaire de l’évaluation du PNUAD supervise l'ensemble du processus d'évaluation, depuis sa préparation jusqu'à la diffusion et l'utilisation du rapport d'évaluation final. Il/elle :

1. Gère l'interaction entre l'équipe d'évaluateurs et le comité de pilotage ; sert d'interlocuteur entre les deux parties.
2. Prend toutes les mesures nécessaires pour éviter toute forme de conflit d'intérêts, en particulier lors du recrutement de l'équipe d'évaluation, et veille à ce que l'équipe d'évaluation soit équilibrée du point de vue du genre.
3. Organise la réunion initiale pour l'évaluation et fournit à l'équipe d'évaluateurs une première série de documents de référence et d'autres matériels ; Organise le contrôle de la qualité de tous les livrables.
4. Apporte aux évaluateurs un soutien logistique dans la mise en place des dispositifs de collecte de données -- par exemple, pour les visites de projets, les groupes de discussion, les entretiens avec des informateurs clés.
5. Envoie le rapport final à l'unité d'évaluation de DCO du siège et assure la diffusion du rapport d'évaluation final et des principaux résultats, conclusions et recommandations et publie le rapport.

**Comité de pilotage de l’évaluation :**

Le comité de pilotage de l'évaluation est responsable de superviser et de fournir une orientation stratégique au processus d'évaluation dans son ensemble. Il s'assurera que les objectifs de l'évaluation sont clairement définis et que les questions d'évaluation sont pertinentes et cohérentes avec les objectifs.

Ses missions consistent à :

* Définir les choix stratégiques, notamment la conduite du processus d’évaluation et son financement, entre autres.
* Valider les termes de référence de l'évaluation et contribuer à la sélection de l'équipe d'évaluateurs.
* Valider les questions de l'évaluation.
* Faciliter l'accès de l'équipe d'évaluation aux sources d'information (documents et personnes interviewées) pour soutenir la collecte de données.
* Fournir des commentaires sur les principaux livrables de l'évaluation, y compris le projet de rapport final.

**Equipe technique de l’évaluation :** L'équipe technique est composée du groupe Suivi-Evaluation élargi aux personnes ressources que les agences désigneront pour appuyer le processus de l’évaluation du PNUAD. Elle fournit un soutien technique quotidien au gestionnaire de l’évaluation.

**Équipe d’évaluation :**

* Acquiert une compréhension approfondie à la fois du PNUAD et du contexte du pays.
* Évalue la TdC et sa reconstitution (le cas échéant) pour mieux adhérer au PNUAD tel qu’il est mis en œuvre.
* Sélectionne et adapte les questions d’évaluation et propose les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l’analyse des données.
* En consultation avec l’équipe de pays des Nations Unies et le gestionnaire de l’évaluation, sélectionne un échantillon de parties prenantes (à partir d’un cadre d’échantillonnage – carte complète des parties prenantes) à interroger pendant la phase de terrain. L’approche méthodologique de l’échantillonnage doit être bien décrite.
* Collecte des données pendant la phase de terrain. Triangule et analyse les données.
* Rédige le rapport de démarrage et le rapport d’évaluation préliminaire et final (avec la note de performance sommaire). Révise les produits livrables au besoin en fonction des commentaires.
* Pilote des ateliers des parties prenantes, d’information et de compte-rendu, au besoin.

**Constitution de l’équipe d’évaluation :** L’équipe d’évaluation sera constituée d’un consultant international qui sera le chef d’équipe et deux (2) consultants nationaux ayant les compétences suivantes :

* Un spécialiste dans l’économie et le développement humain inclusifs :
* Un spécialiste dans la gouvernance et l’environnement

**Rôles et responsabilités de l’expert national en économie et en développement humain inclusifs :**

* Contribuer au développement du rapport de démarrage sous l’autorité du chef d’équipe
* Fournir une expertise dans les questions de développement notamment dans au moins un axe stratégique du PNUAD 2018-2021.
* Assurer le leadership technique de l’évaluation d’au moins une thématique programmatique et procéder à une analyse des résultats, des extrants, des plans de travail conjoints de l’orientation stratégique couverte
* Assurer la collecte des données sous l’autorité du chef d’équipe et conformément au rapport initial et aux termes de référence.
* Rédiger les parties connexes du rapport d'évaluation comme convenu sur la répartition des tâches avec le chef d'équipe.
* Aider le chef d'équipe à finaliser le rapport final d'évaluation, y compris en incorporant les suggestions reçues sur le projet lié aux sections qui lui sont assignées.
* Effectuer toute autre tâche de recherche demandée par le chef d'équipe
* La charge de travail estimée pour chaque consultant national sera de 21 jours.

**Durée de la mission :**

La durée de la consultation est de 21 jours.

**Supervisor:** Representative

**Comment pouvez- vous faire la différence :**

**Work Assignments Overview:**

* Soumission du rapport de démarrage incluant les outils pour la collecte des données, le guide pour l’analyse et le plan du rapport
* Présentation du rapport préliminaire de la revue
* Soumission et validation du rapport final d’évaluation ; ainsi que la transmission du rapport de mission par le Chef(fe) d’équipe de mission.

**Deliverables/Outputs:**

* Rapport de démarrage
* Rapport préliminaire
* Rapport d’évaluation final

**Knowledge/Expertise/Skills required:**

* Un minimum de 5 ans d’expérience dans les exercices d’évaluation des programmes sectoriels ;
* Une connaissance avérée du contexte politique, économique et social du Djibouti, des politiques publiques et des réformes engagées, des institutions nationales et de la communauté des bailleurs ;
* Une connaissance avérée de l’agenda 2030 ;
* Une bonne connaissance de l’approche genre et de l’approche basée sur les droits humains ;
* Une bonne compréhension et connaissance de la coopération bilatérale et multilatérale à Djibouti, des Agences du Système des Nations Unies, et de leurs outils de planification et de programmation ;
* Excellente capacité de rédaction et de communication verbale en français et une bonne capacité à lire et comprendre les documents écrits en anglais.

**Minimum Qualifications required :**

**Maters**

Enter Disciplines

Titulaire d’une maîtrise en sciences sociales ou domaine connexe ;

**Rémunération :**

La rémunération se fera conformément aux dispositions du contrat de consultance qui liera l’UNICEF au consultant pour la période du contrat. Les candidats à la consultance sont invités à faire une proposition financière pour ce travail. L’offre financière couvrira les honoraires

**Processus de soumission (uniquement pour les consultants individuels) :**

Les candidats intéressés devront postuler directement sur le site internet de l’UNICEF <https://jobs.unicef.org/en-us/listing/> en incluant les documents suivants :

* Un CV à jour et une lettre de couverture
* La proposition techniques et financière indiquant les dates de disponibilités
* Des exemples ou attestations de services rendus similaires

Chaque soumission devra inclure le taux journalier des honoraires.

**Processus de sélection et d’évaluation :**

Les candidats intéressés soumettront chacun et uniquement par courrier électronique, deux propositions séparées : Une technique et une financière :

La structure de la proposition technique devra comprendre les chapitres suivants :

* Une note sur la compréhension de la mission, précisant sur base de l’expérience, les résultats clés atteignables et les hypothèses de travail ;
* Une proposition méthodologique proposant les approches stratégies, les acteurs clés, les principales activités, et un chronogramme ;
* Des annexes comprenant une brève présentation du candidat, un formulaire P11 ou un CV complet avec nom de trois personnes de référence,

L’offre financière devra reprendre les lignes suivantes :

* L’entête : nom complet du consultant, intitules de la mission, la durée
* Les frais d’honoraire (précisant le taux journalier)

Les propositions soumises seront évaluées sur un score de 100 points avec un maximum de 70 points alloués à la proposition technique et de 30 points alloués à la proposition financière.

Seules les offres financières des candidats dont les offres techniques auront atteint un minimum de 50 points seront retenues pour l’évaluation financière

Le marché sera attribué à l’offre technique qui recevra la meilleure cote et qui sera le moins disant.

Pour se qualifier comme un champion pour chaque enfant, vous devez avoir :

Le candidat/e devra fournir des exemples de ses écrits, de ses recherches, de ses articles en français/anglais sur les sujets faisant l'objet de ce poste, ainsi que d'autres supports visuels (vidéographies/ppt entre autres).

Pour chaque enfant, vous devez démontrer :

Les valeurs de l’UNICEF en matière de Soins, de Respect, d’Intégrité, de Confiance et de Responsabilité (CRITA) et de compétences de base en Communication, en Collaboration avec les gens et en matière de recherche de résultats.

Les compétences techniques requises pour ce poste sont :

Établir et entretenir des partenariats, Cultiver la conscience de soi et démontrer un sens de l’éthique, S’atteler à obtenir des résultats tangibles, Innover et épouser le changement, Gérer l’ambiguïté et la complexité, Penser et agir de manière stratégique, Travailler de façon collaborative, Description des niveaux, Accompagner, diriger et encadrer le personnel

UNICEF promeut la diversité et l'inclusion au sein de son personnel et encourage les candidats qualifiés, hommes et femmes de toutes les nationalités, religions et origines ethniques, y compris les personnes vivant avec handicap à postuler afin de devenir membre de l'Organisation.

L'UNICEF a une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements incompatibles avec les buts et objectifs des Nations Unies et de l'UNICEF, notamment l'exploitation et les abus sexuels, le harcèlement sexuel, l'abus d'autorité et la discrimination. L'UNICEF adhère également à des principes stricts de protection des enfants. Tous les candidats sélectionnés devront respecter ces normes et principes et subiront donc des références rigoureuses et des vérifications des antécédents. La vérification des antécédents comprendra la vérification des titres académiques et des antécédents professionnels. Les candidats sélectionnés peuvent être tenus de fournir des informations supplémentaires pour effectuer une vérification des antécédents.

Remarks:

Only shortlisted candidates will be contacted and advance to the next stage of the selection process.

Individuals engaged under a consultancy or individual contract will not be considered “staff members” under the Staff Regulations and Rules of the United Nations and UNICEF’s policies and procedures and will not be entitled to benefits provided therein (such as leave entitlements and medical insurance coverage). Their conditions of service will be governed by their contract and the General Conditions of Contracts for the Services of Consultants and Individual Contractors. Consultants and individual contractors are responsible for determining their tax liabilities and for the payment of any taxes and/or duties, in accordance with local or other applicable laws.

The selected candidate is solely responsible to ensure that the visa (applicable) and health insurance required to perform the duties of the contract are valid for the entire period of the contract. The candidate may also be subject to inoculation (vaccination) requirements, including against SARS-CoV-2 (Covid).

1. [↑](#footnote-ref-1)